

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 5 juillet 2023

Présents : Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE ESPOSITO, R-M. BERGER, M-C. BANIOL, N. JEANTET, S. RICHARTE, L. DEROQUE, N. ENJALRIC, Y. LE MOAL, P. ROUSTAN, T. BEAUQUIER

Absents : J. MALLET

Procurations :

Secrétaire de séance : M-C. BANIOL

Ordre du Jour :

1. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023
2. Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Extinction de l'éclairage public
4. Convention avec Hérault Energies pour les travaux sur le réseau d'éclairage public : remplacement des lanternes existantes en LED
5. Proposition de contrat pour le service de fourrière automobile
6. Aire de jeux : point sur le dossier et sur les devis actualisés
7. Questions diverses

1/ Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2023 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

2/ Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses délégations elle a sollicité l'aide financière du Département de l'Hérault au titre du FAIC 2023 pour les travaux de réfection du chemin de l'Hort de norat et du chemin des mattes.

Elle précise que le montant estimatif des travaux s'élève à 16 729 € ht, et que l'aide a été accordée à hauteur de 13 300 €.

Ces travaux seront réalisés dans le cadre du groupement de commandes programme voirie 2023 proposé par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup. Madame le Maire est autorisée à signer la convention afférente à ce dossier.

3/ Extinction de l'éclairage public

Lors de la séance du 14 mars 2023, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit. Il y a lieu de préciser sa mise en place.

Le conseil municipal décide,

L'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble du territoire communal :

- De 00h30 à 05h30 du 1^{er} avril au 31 octobre
- De 23h30 à 05h30 du 1^{er} novembre au 31 mars.

Une période d'expérimentation de 3 mois commencera le 1^{er} octobre 2023 (extinction de 23h30 à 05h30).

4/ Convention avec Hérault Energies pour les travaux sur le réseau d'éclairage public : remplacement des lanternes existantes en LED

Madame le Maire expose que dans le cadre du transfert de compétence investissement sur les installations d'éclairage public au Syndicat Hérault Energies, des travaux de modernisation du réseau éclairage public peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage Hérault Energies.

Madame le Maire donne lecture de la convention relative à la programmation de ces travaux.

Les travaux consistent au remplacement de 49 lanternes de type sodium en LED.

Le montant des travaux (24 097.83 € ht) sera entièrement pris en charge dans le cadre des aides de l'état Fonds vert 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la programmation des travaux de modernisation du réseau d'éclairage public,

Adopte le projet de convention et son annexe financière présentés et annexés à la délibération,

Habilite Madame le Maire à signer ladite convention

5/ Proposition de contrat pour le service de fourrière automobile

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un contrat avec un établissement de fourrière automobile. Elle présente le contrat de service de l'établissement ATTARD DEPANNAGE domicilié à Castelnau le lez. Le présent contrat fixe les modalités d'exploitation et de gestion de la fourrière de véhicules.

Elle précise que ce contrat engage financièrement la commune seulement lors de l'utilisation de ladite fourrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la convention de fourrière automobile de l'établissement ATTARD DEPANNAGE pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} août 2023.

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention,

6/ Aire de jeux : point sur le dossier et sur les devis actualisés

Madame le Maire présente les devis réactualisés concernant le projet d'aire de jeux sur le Plan :

- Fourniture des jeux par l'entreprise Kompan : 11 749 € ht
 - Pose des jeux et du sol (gravier) par l'entreprise Idéal Jeu : 4 446 € ht
 - Fourniture et pose de la clôture par l'entreprise Technic clôtures : 4 677.38 € ht
- Total : 20 872.38 € ht

Elle rappelle que des subventions ont été obtenues à hauteur de 65%.

Le Conseil Municipal valide le projet et autorise Madame le Maire à réaliser les travaux à l'automne.

7/ Questions diverses

Il y a des travaux à prévoir à l'école :

Repeindre les jeux dans la cour, ainsi que la porte des wc et la porte d'entrée.

Il faut reprendre contact avec l'entreprise qui doit effectuer les travaux de réfection du préau pour connaître la date d'intervention.

La séance est levée à 21h00.

A. ROUVIERE-ESPOSITO



S. RICARTE



M-C. BANIOL



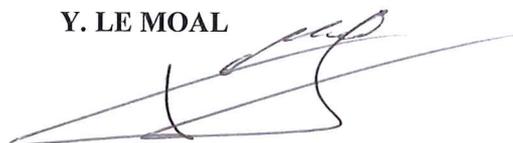
N. JEANTET



R-M. BERGER



Y. LE MOAL



P. ROUSTAN



N. ENJALRIC



L. DEROQUE



T. BEAUQUIER



J. MALLET